

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

1

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 23 août 2022 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif du Centre de services scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Formant quorum sous la présidence de M. Nicola Grenon

**SONT PRÉSENTS :**

M. Nicolas Brosseau (à distance en visioconférence)  
Mme Sylvie Côté  
M. Roch Desjardins  
Mme Sophie Dubé  
Mme Sophie Gagnon  
M. Nicola Grenon  
Dre Caroline Kilsdonk  
Mme Catherine Labbé  
M. Pier-Olivier Lacoursière  
Mme Geneviève Lamoureux  
M. Nathaniel Liberge  
M. Serge Mainville  
M. Bruno Marcoux  
Mme Dominique Migner  
M. Jasmin Roy  
M. Stéphane Simard

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Ghislain Plourde, directeur général  
Mme France Blouin, directrice générale adjointe  
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint  
Mme Nathalie Ouellet, directrice générale adjointe  
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint  
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
Mme Catherine Guilbault, analyste du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
M. Martin Migneault, directeur adjoint du Service de l'organisation et du transport scolaire

**CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Nicola Grenon, président déclare la séance ouverte. Il est 20 h 32.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Pier-Olivier Lacoursière :

01-CA-2022-2023

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
  - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2022
4. Parole au public
5. Affaires de la Direction générale
  - 5.1. Reddition de comptes du directeur général
    - 5.1.1. Décisions du directeur général se finissant le 12 août 2022
    - 5.1.2. Suivi des Grands projets (PEVR)
    - 5.1.3. Tableaux de bord
    - 5.1.4. Rapport des activités du directeur général
6. Affaires découlant du comité de gouvernance et d'éthique
  - 6.1. Dépôt des prestations de serment des nouveaux membres et membres reconduits du CA
  - 6.2. Dépôt – Déclaration en vertu du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone pour les nouveaux membres du CA et une modification d'un membre actuel
  - 6.3. Nomination d'un vice-président du CA (art. 155 LIP)
  - 6.4. Nomination des membres des comités du CA
    - 6.4.1. Comité de gouvernance et d'éthique
    - 6.4.2. Comité des ressources humaines
    - 6.4.3. Comité de vérification et des ressources matérielles
    - 6.4.4. Comité consultatif sur le transport scolaire
    - 6.4.5. Comité d'évaluation du directeur général
    - 6.4.6. Comité de sélection d'un directeur général adjoint
7. Affaires découlant du comité des ressources humaines
8. Affaires découlant du comité de vérification et ressources matérielles
  - 8.1. Tarification de la fréquentation dans les services de garde
9. Affaires découlant du comité consultatif de transport
10. Points d'information
11. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

02-CA-2022-2023

### **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

**Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2022**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Roch Desjardins que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

### **PAROLE AU PUBLIC**

Aucune personne du public ne prend la parole.

### **AFFAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **REDDITION DE COMPTES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

#### **DECISIONS DE LA DIRECTION GENERALE POUR LA PERIODE SE FINISSANT LE 12 AOUT 2022**

M. Plourde présente et dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période se terminant le 12 août 2022.

#### **SUIVI DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA REUSSITE – GRANDS PROJETS**

M. Plourde et son équipe font état des développements en lien avec chacun des grands projets.

#### **TABLEAUX DE BORD**

M. Hugo Clermont présente les développements en lien avec la démarche d'amélioration continue des processus au sein du centre de services.

#### **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

M. Plourde présente un rapport de ses activités depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 28 juin dernier.

### **AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

#### **DÉPÔT DES PRESTATIONS DE SERMENT DES NOUVEAUX MEMBRES ET MEMBRES RECONDUITS DU CA**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2022

Les membres du conseil d'administration ayant dûment prêté serment devant le directeur général, conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, les formulaires en faisant état sont déposés, soit ceux des membres suivants :

- Stéphane Simard (membre parent)
- Caroline Kilsdonk (membre de la communauté)
- Sophie Dubé (personnel d'encadrement sans droit de vote)
- Jasmin Roy (membre de la communauté)
- Sophie Gagnon (membre du personnel)
- Nicolas Brosseau (membre parent)
- Nathaniel Liberge (membre parent)
- Catherine Labbé (membre du personnel)

**DÉPÔT - DÉCLARATIONS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE FRANCOPHONE POUR LES NOUVEAUX MEMBRES DU CA ET UNE MODIFICATION D'UN MEMBRE ACTUEL**

Conformément à l'article 45 du *Règlement sur les normes d'éthiques et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, les membres suivants ont déposé leurs déclarations dûment remplies et signées :

- M. Nicola Grenon
- Mme Catherine Labbé
- M. Nathaniel Liberge

**03-CA-2022-2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Sylvie Côté:

**QUE** M. Ghislain Plourde, directeur général, agisse comme président(e) d'élection;

**QUE** Marc-André Petit, directeur général adjoint, agisse comme scrutateur;

**QUE** Hugo Clermont, directeur général adjoint, agisse comme scrutateur;

**ET QUE** ces officiers d'élection agissent à ce titre pour toutes les élections devant se tenir dans le cadre de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

5

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2022

04-CA-2022-2023

**NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**CONSIDÉRANT** que lors de sa première séance en 2020, le conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin a nommé, parmi ses membres siégeant à titre de parent d'un élève, un vice-président tel que prévu à l'alinéa 1 de l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3; ci-après LIP);

**CONSIDÉRANT** que l'alinéa 2 de l'article 155 LIP prévoit que le mandat du vice-président prend fin en même temps que le mandat du membre désigné à ce titre;

**CONSIDÉRANT** que le mandat du membre parent désigné à titre de vice-président a pris fin le 30 juin dernier;

**CONSIDÉRANT** que le poste de vice-président est donc vacant au sens de l'article 155 LIP;

**VICE-PRÉSIDENTE**

Le président d'élection appelle les candidatures à la vice-présidence du conseil d'administration :

M. Nathaniel Liberge propose la nomination de Mme Geneviève Lamoureux.

Le président d'élection constate la fin à la période de mises en candidature.

Le président d'élection demande à la candidate si elle accepte d'être candidate.

Mme Lamoureux déclare accepter cette mise en nomination.

Une seule candidature ayant été proposée, le président d'élection déclare élue par acclamation la candidate suivante :

Mme Geneviève Lamoureux

Par conséquent,

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Sylvie Côté :

**DE NOMMER** Mme Geneviève Lamoureux vice-présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

6

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2022

05-CA-2022-2023

**NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION – COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

**CONSIDÉRANT** que le conseil doit instituer des comités en vertu de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a déterminé la composition de ce comité et son fonctionnement (calendrier, durée du mandat, mandats supplémentaires, etc.) par la résolution 07-CA-2020-2021, soit :

- Cinq (5) membres du CA, dont le président du CA qui ne doit toutefois pas être le président du comité;
- La direction générale;
- Une direction générale adjointe, selon les dossiers;
- La direction du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications.

**CONSIDÉRANT** qu'il a par la suite adopté les règles de fonctionnement du CA par la résolution 09-CA-2021-2022 qui déterminent la composition, le mandat des comités et qui fixent la durée du mandat à un an;

**CONSIDÉRANT** que ces Règles de fonctionnement précisent que le conseil tient compte de l'opportunité d'assurer une continuité parmi les membres lors de leur élection dans la désignation des membres des comités;

**CONSIDÉRANT** que la fin du mandat des membres du conseil d'administration au comité avait été fixée au 30 juin 2022 par la résolution 07-CA-2020-2021 qui en avait également nommé les membres;

**CONSIDÉRANT** par ailleurs que le conseil avait adopté des résolutions pour que les membres de la communauté correspondant à l'expertise de chacun des comités soient nommés d'office au sein de ce comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Geneviève Lamoureux :

1° **DE NOMMER** d'office le membre de la communauté correspondant à l'expertise s'appliquant au comité, soit en l'occurrence la gouvernance et l'éthique en la personne de Dre Caroline Kilsdonk;

2° **DE NOMMER** les administrateurs suivants à titre de membres du comité de gouvernance et d'éthique pour une durée d'un an :

- Mme Dominique Migner
- Mme Sylvie Côté
- M. Nathaniel Liberge
- M. Nicola Grenon

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

7

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2022

06-CA-2022-2023

**NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION – COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT** que le conseil doit instituer des comités en vertu de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a déterminé la composition de ce comité et son fonctionnement (calendrier, durée du mandat, mandats supplémentaires, etc.) par la résolution 09-CA-2020-2021, soit :

- Trois (3) membres du CA;
- La direction générale;
- Une direction générale adjointe;
- La direction du Service des ressources humaines.

**CONSIDÉRANT** qu'il a par la suite adopté les règles de fonctionnement du CA par la résolution 09-CA-2021-2022 qui déterminent la composition, le mandat des comités et qui fixent la durée du mandat à un an;

**CONSIDÉRANT** que ces Règles de fonctionnement précisent que le conseil tient compte de l'opportunité d'assurer une continuité parmi les membres lors de leur élection dans la désignation des membres des comités;

**CONSIDÉRANT** que la fin du mandat des membres du conseil d'administration au comité avait été fixée au 30 juin 2022 par la résolution 09-CA-2020-2021 qui en avait également nommé les membres;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Serge Mainville :**

**DE NOMMER** les administrateurs suivants à titre de membres du comité des ressources humaines pour une durée d'un an :

- Mme Geneviève Lamoureux
- M. Pierre-Olivier Lacoursière
- M. Stéphane Simard

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

07-CA-2022-2023

**NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION – COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DES RESSOURCES  
MATÉRIELLES**

**CONSIDÉRANT** que le conseil doit instituer des comités en vertu de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a déterminé la composition de ce comité et son fonctionnement (calendrier, durée du mandat, mandats supplémentaires, etc.) par la résolution 11-CA-2020-2021, soit :

- Cinq (5) membres du CA;
- La direction générale;
- Un directeur général adjoint, selon les dossiers;
- La direction du Service des ressources financières;
- La direction du Service des ressources matérielles;
- La direction du Développement des infrastructures scolaires.

**CONSIDÉRANT** qu'il a par la suite adopté les règles de fonctionnement du CA par la résolution 09-CA-2021-2022 qui déterminent la composition, le mandat des comités et qui fixent la durée du mandat à un an;

**CONSIDÉRANT** que ces Règles de fonctionnement précisent que le conseil tient compte de l'opportunité d'assurer une continuité parmi les membres lors de leur élection dans la désignation des membres des comités;

**CONSIDÉRANT** que la fin du mandat des membres du conseil d'administration au comité avait été fixée au 30 juin 2022 par la résolution 11-CA-2020-2021 qui en avait également nommé les membres;

**CONSIDÉRANT** par ailleurs que le conseil avait adopté des résolutions pour que les membres de la communauté correspondant à l'expertise de chacun des comités soient nommés d'office au sein de ce comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Dominique Migner :

1° **DE NOMMER** d'office le membre de la communauté correspondant à l'expertise s'appliquant au comité, soit en l'occurrence l'expertise financière ou comptable en la personne de M. Jasmin Roy;

2° **DE NOMMER** les administrateurs suivants à titre de membres du comité de vérification et des ressources matérielles pour une durée d'un an :

- Mme Sophie Dubé
- M. Bruno Marcoux



Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2022

- M. Nicolas Brosseau
- Ainsi que les deux nouveaux membres du CA à être nommés en remplacement des deux membres démissionnaires

**Adoptée à l'unanimité**

**08-CA-2022-2023**

**NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**

**CONSIDÉRANT** l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que « *Chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement.* »;

**CONSIDÉRANT** le [Règlement sur le transport des élèves](#) lequel prévoit la composition obligatoire de ce comité à son article 2;

**CONSIDÉRANT** que la durée du mandat n'est pas précisée au [Règlement sur le transport des élèves](#) et que la durée des mandats des autres comités du conseil d'administration est d'une durée d'un an;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Roch Desjardins :**

**DE NOMMER** les administrateurs suivants à titre de membres du comité consultatif de transport pour une durée d'un an :

- Mme Catherine Labbé
- Mme Sophie Gagnon

**Adoptée à l'unanimité**

**09-CA-2022-2023**

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE D'EVALUATION DU DIRECTEUR GENERAL**

**CONSIDÉRANT** l'article 193.1, 4e alinéa de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a déterminé la composition de ce comité par la résolution 45-CA-2021-2022 à quatre membres volontaires ne pouvant être issus des membres du personnel, soit :

- au minimum un membre en provenance des membres parents;
- au minimum un membre en provenance des membres de la communauté;

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2022

- au minimum un membre de chaque comité permanent du conseil (gouvernance, ressources humaines et vérification);
  - à condition que le comité comporte des membres parents ou issus de la communauté;
  - la présidence d'un comité a priorité sur les autres membres de celui-ci;
- une fois les précédents minimums atteints, les postes restants sont ouverts également à tous les autres membres éligibles du conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a également déterminé lors de la même résolution mentionnée ci-dessous, soit 45-CA-2021-2022 que la présidence du conseil d'administration est membre d'office à ce comité;

**CONSIDÉRANT** que la durée du mandat des membres de ce comité concorde avec le cycle du processus d'évaluation déterminé par le comité des ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Roch Desjardins**

**1° DE NOMMER** d'office la présidence du conseil d'administration à ce comité, soit monsieur Nicola Grenon;

**2° DE NOMMER** les administrateurs suivants à titre de membres du comité d'évaluation du directeur général pour la durée concordant au cycle du processus d'évaluation déterminé par le comité des ressources humaines :

- M. Bruno Marcoux
- M. Pier-Olivier Lacoursière
- Mme Geneviève Lamoureux

**Adoptée à l'unanimité**

10-CA-2022-2023

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION D'UNE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET MISE EN PLACE DU COMITÉ**

**CONSIDÉRANT** la nomination de monsieur Ghislain Plourde au poste de directeur général;

**CONSIDÉRANT** le souhait du conseil d'administration d'enclencher dès à présent un processus de sélection d'un(e) directeur(rice) général(e) adjoint(e);

**CONSIDÉRANT** l'article 193.1, dernier alinéa, de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ., c. I-13.3, ci-après appelée « *LIP* ») qui prévoit que le conseil

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

11

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2022

d'administration peut instituer d'autres comités pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de questions particulières;

**CONSIDÉRANT** l'article 198 de la *LIP* qui prévoit le pouvoir du conseil d'administration de nommer une direction générale adjointe;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Mainville de :

**1° CRÉER** un comité du conseil d'administration, composé de quatre administrateurs éligibles, pour agir à titre de comité de sélection, et y nommer les administrateurs suivants à titre de membres :

- M. Jasmin Roy
- Mme Geneviève Lamoureux
- M. Nicolas Brosseau

Ainsi que le président du conseil d'administration, monsieur Nicola Grenon qui y siègera d'office.

**2° MANDATER** le comité ainsi créé pour :

- a) Élaborer une démarche de sélection pour le poste de directeur(rice) général(e) adjoint(e);
- b) Finaliser le profil de compétences recherché pour le comblement du poste de directeur(rice) général(e) adjoint(e);
- c) Procéder à l'affichage de poste requis, le cas échéant;
- d) Procéder au processus de sélection;
- e) Présenter aux administrateurs une recommandation pour le choix du candidat;

**3° AUTORISER** le directeur général à recourir, au besoin, aux services professionnels d'une ou plusieurs firme(s) spécialisée(s) afin d'assister le comité précédemment mentionné dans la réalisation des différents volets de son mandat;

**Adoptée à l'unanimité**

**AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES MATÉRIELLES**

**TARIFICATION DE LA FREQUENTATION DANS LES SERVICES DE GARDE**  
**— ADOPTION**

11-CA-2022-2023

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), article 454.1, le gouvernement peut, par règlement, établir des normes relatives à la prestation des services de garde en milieu scolaire et que ce règlement peut en outre porter sur la nature et les objectifs des services de garde en milieu scolaire, sur leur cadre général d'organisation et sur les contributions financières pouvant être exigées pour ces services;

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement modifiant le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* est entré en vigueur le 7 juillet 2022 (à l'exception de certains articles) et qu'il prévoit les balises qui doivent être respectées dans l'établissement des montants des contributions financières qui sont exigées des parents pour les services de garde;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Sophie Gagnon :

**D'APPROUVER les tarifs suivants :**

- pour un élève qui est inscrit au service de garde pour une période pendant une journée du calendrier scolaire consacrée aux services éducatifs parmi les périodes habituelles d'avant les classes, du midi et d'après les classes (fréquentation dite sporadique), le tarif correspond au montant obtenu en multipliant 3,00 \$ par le nombre d'heures total de cette période et ce tarif est le même pour tous les élèves inscrits, que l'élève fréquente toute la période ou une partie de celle-ci;
- pour un élève qui y est inscrit pour plus d'une période pendant une telle journée, parmi les périodes habituelles d'avant les classes, du midi et d'après les classes (fréquentation dite régulière), le tarif est de 8,95 \$, excluant la contribution financière pouvant être exigée lorsque le service de garde est offert pendant plus de cinq heures telle journée;
- pour un élève qui y est inscrit pour une journée pédagogique le tarif est de 15,30 \$, excluant la contribution financière pouvant être exigée lorsque le service de garde est offert plus de dix heures pendant une telle journée et excluant celle pouvant être exigée pour une sortie, pour une activité se déroulant avec la participation d'une personne qui n'est pas un membre du personnel du service de garde et s'apparentant à une sortie ou pour une activité particulière organisée par le personnel du service de garde et entraînant des coûts supplémentaires.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

**POINTS D'INFORMATION**

Les membres du conseil d'administration sont informés que les membres suivants ont transmis à la secrétaire générale leur démission, conformément à l'article 175.8 de la *Loi sur l'Instruction publique* et prenant effet le 24 août prochain :

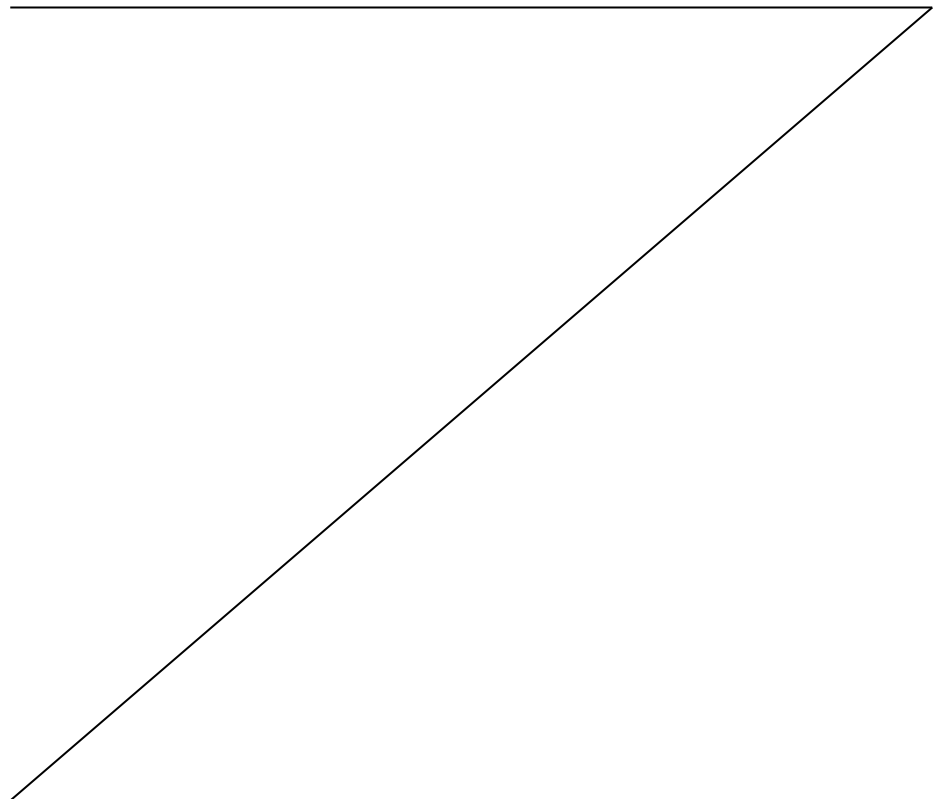
- M. Serge Mainville
- M. Roch Desjardins

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 58.

Présidence

Secrétaire générale



Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2022

